Image not found or type unknown

# loyers impayés et pas d ssurance maison

Par **messmass**, le **05/05/2012** à **10:16**

Bonjour

je suis propriétaire d un appartement que je fais louer à un couple sans enfants...
Ma locataire paie son loyer tous les mois en retard CAD vers le 25 dau lieu du 10 de chaque mois conformement au contrat que nous avons signé...
J ai toléré ses retards jusqu à ce qu elle accumule 2 mois de loyers non payés...Je lui avais adressé plusieurs relances een l avertissant que si je n avais pas le paiement sous huitaine, je ferai appel à un huiiser...chose que j ai fini par faire..
Le clerc s est presenté un matin et lui a laissé l commandement de payer dans sa boite car elle n etait pas à son domicile..
Comme par enchantement, le soir même, ma locataire effectue 1 virement pour payer ses 2 loyers en retard..
En revanche, elle s est entrenue avec l huissier et ma locataire refuse de payer les frais de 200e que j ai du payer pour l hussier.
D autre part, je n ai toujours pas reçu l attestation d assurance alors que réclamé plusieurs fois par courrier...
Ma question est la suivante:
comment puis je me faire payer ces 200e de frais d huissier par la locataire ainsi que les pénalités de retard?
Ai je le droit d entammer 1 procédure d expulsion du fait que je n ai pas l attestation d assurance du logement?
enfin, le bail conclue pour 3 ans prend fin à la fin de l année, je lui ai fait 1 courrier lui demandant de prendre congé car il ne sera pas reconduit,l expulsion doit elle obligatoirement se faire par voix tribunal ou peut on l faire directement par l huissier et que faire si elle refuse de quitter les lieux?
MERCI pour vos réponses
je suis désemparée quandl huissier m écrit"votre locataire refuse de payer les frais, que dois-je faire"

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés